

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 10 MARS 2014

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 04/03/2014

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 17/03/2014

Délibération n° D-2014-90

Centre Technique Municipal de la Chamoiserie - Marchés de
travaux - Approbation des avenants n°1 aux lots 2, 3 et 9 et
n° 2 aux lots 6, 7 et 12

Président :

MADAME GENEVIÈVE GAILLARD

Présents :

Madame Geneviève GAILLARD, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Amaury BREUILLE, Madame Josiane METAYER, Monsieur Jacques TAPIN, Madame Delphine PAGE, Monsieur Jean-Claude SUREAU, Madame Anne LABBE, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nicole GRAVAT, Monsieur Nicolas MARJAULT, Madame Chantal BARRE, Monsieur Jean-Louis SIMON, Madame Pilar BAUDIN, Monsieur Frank MICHEL, Madame Annie COUTUREAU, Monsieur Alain PIVETEAU, Monsieur Michel GENDREAU, Monsieur Denis THOMMEROT, Madame Annick DEFAYE, Madame Nicole IZORE, Monsieur Hüseyin YILDIZ, Monsieur Jean-Pierre GAILLARD, Monsieur Bernard JOURDAIN, Monsieur Gérard ZABATTA, Monsieur Patrick DELAUNAY, Madame Julie BIRET, Madame Gaëlle MANGIN, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Dominique BOUTIN-GARCIA, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Marc THEBAULT, Monsieur Jérôme BALOGÉ, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Elsie COLAS, Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Aurélien MANSART, Madame Rose-Marie NIETO, Madame Virginie LEONARD, Monsieur Emmanuel GROLLEAU.

Secrétaire de séance : Delphine PAGE

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Maryvonne ARDOUIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Michel GENDREAU

Excusés :

Madame Blanche BAMANA.

Direction Patrimoine et Moyens

**Centre Technique Municipal de la Chamoiserie -
Marchés de travaux - Approbation des avenants n°1
aux lots 2, 3 et 9 et
n° 2 aux lots 6, 7 et 12**

Monsieur Frank MICHEL, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Dans le cadre de la réhabilitation du Centre Technique Municipal (CTM) de la Chamoiserie, le Conseil municipal a délibéré à plusieurs reprises et notamment :

- le 20 septembre 2010 : validation du programme de réhabilitation ;
- le 25 octobre 2010 : validation du plan de financement ;
- le 14 mars 2011 : attribution du marché de maîtrise d'œuvre à l'équipe Sophie BLANCHET ;
- le 16 décembre 2011 : validation de l'Avant Projet Définitif (APD) et de l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre ;
- le 14 mai 2012 : attribution des lots 2 à 7 et 9 à 12. Le lot 1, ainsi que le lot 8 ont été attribués par décisions L 2122-22 de Madame le Maire enregistrées en préfecture respectivement les 27 avril et 28 décembre 2012 ;
- le 4 février 2013 : approbation du dossier technique du lot 2 « gros œuvre et enduits » relancé suite à la liquidation judiciaire du premier titulaire ;
- le 16 septembre 2013 : approbation des avenants n° 1 aux lots 6, 7 et 12 des marchés de travaux et n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre.

En cours de chantier, des adaptations techniques sont nécessaires :

- lot 2 : à la demande de la maîtrise d'ouvrage, suite à la découverte de l'existant, des adaptations techniques sont nécessaires ;
- lot 3 : à la demande de la maîtrise d'ouvrage, il est privilégié le positionnement du plafond au dessus de la structure métallique dans l'ancien garage ;
- lot 6 : pour des questions pratiques, il est privilégié des aménagements intérieurs des ateliers aux accès « combles » ;
- lot 7 : suite à la suppression du doublage du mur de la salle de réunion, suppression des prestations acoustiques. Par ailleurs, il est demandé de réaliser les sous-plafonds des réserves magasins (oubli maîtrise d'œuvre) ;
- lot 9 : à la demande de la maîtrise d'ouvrage, suite à l'évolution future de l'organigramme de la régie, il y a eu lieu d'augmenter le nombre de boîtiers de la salle informatique. Il est aussi souhaité d'augmenter les lieux protégés par l'anti-intrusion et diverses adaptations techniques ;
- lot 12 : à la demande de la maîtrise d'ouvrage, il est demandé une augmentation de la surface « enrobé » en périphérie de zone de récupération des eaux de pluie, ainsi qu'une adaptation sur le terrain pour un raccordement sur le réseau existant.

Les incidences financières de ces avenants sont détaillées ci-dessous :

n° lot	Intitulé	Titulaire	Montant marché initial toutes tranches comprises (€ HT)	Montant avenant précédent (€ HTC)	Avenant			% total	Nouveau montant de marché (€ HT)
					n°	Montant (€ HT)	%		
2	Gros-œuvre – Enduits	TROUBAT	582 487,56	0,00	1	9 225,35	1,58	1,58	591 712,91
3	Charpente métallique	TEOPOLITUB	150 200,64	0,00	1	3 825,54	2,55	2,55	154 026,18
6	Menuiserie bois – charpente	AUDIS	52 138,34	- 4 257,31	2	-2 597,93	-4,98	-13,15	45 283,10
7	Cloisonnements – doublages plafonds	AUDIS	176 785,37	605,24	2	233,16	0,13	0,47	177 623,77
9	Electricité – courants forts et faibles	INEO	258 660,76	0,00	1	4 684,19	1,81	1,81	263 344,95
12	VRD	BOISLIVEAU	103 010,20	13 170,00	2	4 119,38	4,00	13,78	120 299,58

La dépense sera réglée à l'aide du crédit que le Conseil s'engage à inscrire sur le budget de l'exercice correspondant.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les avenants n°1 aux lots 2, 3 et 9 et n°2 aux lots 6, 7 et 12 ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour : 44
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 1

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL



Marché n° 13231M014, notifié le 10/04/2013

REHABILITATION DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL DE LA CHAMOISERIE
Lot n°2 : Gros oeuvre-enduits

Avenant n° 1

Entre :

La Ville de Niort, pouvoir adjudicateur, représentée par son Maire Madame Geneviève GAILLARD, agissant en vertu de la délibération du Conseil municipal en date du

d'une part,

Et :

La Société TROUBAT SA-20 rue de Bellevue-79000 Niort, représentée par

d'autre part,

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Des adaptations technique en cours de chantier génèrent les modifications des prestations initiales telles que détaillées au devis en annexe.

ARTICLE 2 : MONTANT DE L'AVENANT

Le nouveau montant du marché, en euros, s'établit comme suit :

Montant en € HT avant avenant	Montant en € HT Avenant	Montant en € HT après avenant
582 487.56	9 225.35	591 712.91

Les prix relatifs aux travaux complémentaires objet du présent avenant ne sont pas révisables.

ARTICLE 3 : CARACTERE EXECUTOIRE

Les dispositions du présent avenant seront exécutoires à compter de sa notification.

ARTICLE 4 : AUTRES DISPOSITIONS

Toutes les autres dispositions du marché sont inchangées.

Fait en un exemplaire original

Fait à, le Le titulaire	Fait à Niort, le Le Pouvoir Adjudicateur
----------------------------------	---



Marché n° 12231M038, notifié le 04/06/2012

**REHABILITATION DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL DE LA CHAMOISERIE
Lot n°3 : Charpente métallique**

Avenant n° 1

Entre :

La Ville de Niort, pouvoir adjudicateur, représentée par son Maire Madame Geneviève GAILLARD, agissant en vertu de la délibération du Conseil municipal en date du

d'une part,

Et :

La Société TEOPOLITUB SAS-Zi du Landreau-49450 Villedieu La Blouere, représentée par

d'autre part,

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Des adaptations technique en cours de chantier génèrent les modifications des prestations initiales telles que détaillées au devis en annexe.

ARTICLE 2 : MONTANT DE L'AVENANT

Le nouveau montant du marché, en euros, s'établit comme suit :

Montant en € HT avant avenant	Montant en € HT Avenant	Montant en € HT après avenant
150 200.64	3 825.54	154 026.18

Les prix relatifs aux travaux complémentaires objet du présent avenant ne sont pas révisables.

ARTICLE 3 : CARACTERE EXECUTOIRE

Les dispositions du présent avenant seront exécutoires à compter de sa notification.

ARTICLE 4 : AUTRES DISPOSITIONS

Toutes les autres dispositions du marché sont inchangées.

Fait en un exemplaire original

Fait à, le Le titulaire	Fait à Niort, le Le Pouvoir Adjudicateur
----------------------------------	---



Marché n° 12231M041, notifié le 04/06/2012

REHABILITATION DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL DE LA CHAMOISERIE
Lot n°6 : Menuiseries bois-charpente

Avenant n° 2

Entre :

La Ville de Niort, pouvoir adjudicateur, représentée par son Maire Madame Geneviève GAILLARD, agissant en vertu de la délibération du Conseil municipal en date du

d'une part,

Et :

La Société AUDIS SAS-5 rue Paul Sabatier-Zi Saint Liguair-79000 Niort, représentée par

d'autre part,

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Des adaptations technique en cours de chantier génèrent les modifications des prestations initiales telles que détaillées au devis en annexe.

ARTICLE 2 : MONTANT DE L'AVENANT

Le nouveau montant du marché, en euros, s'établit comme suit :

Montant en € HT avant avenant	Montant en € HT Avenant	Montant en € HT après avenant
47 881.03	-2 597.93	45 283.10

Les prix relatifs aux travaux complémentaires objet du présent avenant ne sont pas révisables.

ARTICLE 3 : CARACTERE EXECUTOIRE

Les dispositions du présent avenant seront exécutoires à compter de sa notification.

ARTICLE 4 : AUTRES DISPOSITIONS

Toutes les autres dispositions du marché sont inchangées.

Fait en un exemplaire original

Fait à, le Le titulaire	Fait à Niort, le Le Pouvoir Adjudicateur
----------------------------------	---



Marché n° 12231M042, notifié le 04/06/2012

**REHABILITATION DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL DE LA CHAMOISERIE
Lot n°7 : Cloisonnements-doublages-plafonds**

Avenant n° 2

Entre :

La Ville de Niort, pouvoir adjudicateur, représentée par son Maire Madame Geneviève GAILLARD, agissant en vertu de la délibération du Conseil municipal en date du

d'une part,

Et :

La Société AUDIS SAS-5 rue Paul Sabatier-Zi Saint Liguair-79000 Niort, représentée par

d'autre part,

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Des adaptations technique en cours de chantier génèrent les modifications des prestations initiales telles que détaillées au devis en annexe.

ARTICLE 2 : MONTANT DE L'AVENANT

Le nouveau montant du marché, en euros, s'établit comme suit :

Montant en € HT avant avenant	Montant en € HT Avenant	Montant en € HT après avenant
177 390.61	233.16	177 623.77

Les prix relatifs aux travaux complémentaires objet du présent avenant ne sont pas révisables.

ARTICLE 3 : CARACTERE EXECUTOIRE

Les dispositions du présent avenant seront exécutoires à compter de sa notification.

ARTICLE 4 : AUTRES DISPOSITIONS

Toutes les autres dispositions du marché sont inchangées.

Fait en un exemplaire original

Fait à, le Le titulaire	Fait à Niort, le Le Pouvoir Adjudicateur
----------------------------------	---

REPUBLIQUE FRANCAISE



VILLE DE NIORT
(DEUX SEVRES)

Marché n° 12231M043, notifié le 04/06/2012

REHABILITATION DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL DE LA CHAMOISERIE
Lot n°9 : Electricité courants forts et faibles

Avenant n° 1

Entre :

La Ville de Niort, pouvoir adjudicateur, représentée par son Maire Madame Geneviève GAILLARD, agissant en vertu de la délibération du Conseil municipal en date du

d'une part,

Et :

La INEO-Agence Littoral Atlantique-33 rue de Pied de Fond-79000 Niort, représentée par

d'autre part,

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Des adaptations technique en cours de chantier génèrent les modifications des prestations initiales telles que détaillées au devis en annexe.

ARTICLE 2 : MONTANT DE L'AVENANT

Le nouveau montant du marché, en euros, s'établit comme suit :

Montant en € HT avant avenant	Montant en € HT Avenant	Montant en € HT après avenant
258 660.76	4 684.19	263 344.95

Les prix relatifs aux travaux complémentaires objet du présent avenant ne sont pas révisables.

ARTICLE 3 : CARACTERE EXECUTOIRE

Les dispositions du présent avenant seront exécutoires à compter de sa notification.

ARTICLE 4 : AUTRES DISPOSITIONS

Toutes les autres dispositions du marché sont inchangées.

Fait en un exemplaire original

Fait à, le
Le titulaire

Fait à Niort, le
Le Pouvoir Adjudicateur

REPUBLIQUE FRANCAISE



VILLE DE NIORT
(DEUX SEVRES)

Marché n° 12231M046, notifié le 04/06/2012

REHABILITATION DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL DE LA CHAMOISERIE

Lot n°12 : vrd

Avenant n° 2

Entre :

La Ville de Niort, pouvoir adjudicateur, représentée par son Maire Madame Geneviève GAILLARD, agissant en vertu de la délibération du Conseil municipal en date du

d'une part,

Et :

La société BOISLIVEAU TP SAS-53 Route de Saint Maixent-79800 La Mothe Saint Héray, représentée par

d'autre part,

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Des adaptations technique en cours de chantier génèrent les modifications des prestations initiales telles que détaillées au devis en annexe.

ARTICLE 2 : MONTANT DE L'AVENANT

Le nouveau montant du marché, en euros, s'établit comme suit :

Montant en € HT avant avenant	Montant en € HT Avenant	Montant en € HT après avenant
116 180.20	4 119.38	120 299.58

Les prix relatifs aux travaux complémentaires objet du présent avenant ne sont pas révisables.

ARTICLE 3 : CARACTERE EXECUTOIRE

Les dispositions du présent avenant seront exécutoires à compter de sa notification.

ARTICLE 4 : AUTRES DISPOSITIONS

Toutes les autres dispositions du marché sont inchangées.

Fait en un exemplaire original

Fait à, le
Le titulaire

Fait à Niort, le
Le Pouvoir Adjudicateur